

Un travail d'accommodement : Des meilleurs soutiens en milieu de travail pour les personnes atteintes de maladie psoriasique

Livre blanc sur le soutien du revenu et
la politique de l'emploi au Canada

Octobre 2022



Sommaire

La sécurité financière et l'emploi sont importants pour les personnes vivant avec la maladie psoriasique au Canada. Notre rapport [Un travail d'accommodement](#) a été notre première étape pour comprendre les expériences en milieu de travail des personnes atteintes de la maladie psoriasique. D'ailleurs, plus de la moitié des personnes qui ont participé au sondage ont indiqué que la maladie psoriasique avait des répercussions sur leur travail. L'étape suivante a été l'analyse de la conjoncture relative au soutien du revenu et à la politique de l'emploi au Canada afin de comprendre l'état actuel des mesures de sécurité financière et de soutien à la main-d'œuvre offertes à notre communauté et de s'inspirer des instances internationales. S'appuyant sur l'analyse de la conjoncture, ce livre blanc présentera les principaux changements de politiques et administratifs qui permettront de satisfaire aux besoins de notre communauté et il se concentrera sur les domaines clés suivants :

1. assurer la sécurité financière par le biais de programmes de soutien du revenu, d'assurance maladie et d'assurance-emploi;
2. rembourser les frais supplémentaires comme les médicaments sur ordonnance et les équipements;
3. soutenir la participation au marché du travail, comme la recherche d'emploi, l'adaptation du lieu de travail et le recyclage professionnel;
4. soutenir les employeurs en matière de recrutement et d'embauche.

Nous tenons à remercier [Dr. Rebecca Gewurtz](#) et [Dr. Arif Jetha](#) (liens en anglais) d'avoir partagé leurs précieuses connaissances sur les politiques de soutien du revenu et d'incapacité au travail au Canada. Ces précieuses contributions ont permis l'élaboration de ce livre blanc.

Cette ressource a été élaborée par Laurie Proulx, consultante en ressources humaines et défenseure des droits des patients

Ce rapport a été rendu possible grâce au soutien de : Pfizer, AbbVie, Novartis, Amgen, Bausch Health, Bristol-Myers Squibb, Janssen, Boehringer Ingelheim, and LEO.

Contexte

Le psoriasis est une affection inflammatoire chronique de la peau qui provoque, entre autres symptômes, des démangeaisons, des douleurs et de l'inconfort. Environ 30 % des personnes atteintes de psoriasis vivent avec de l'arthrite [rhumatisme] psoriasique (PsA), une forme chronique et auto-immune d'arthrite qui provoque de l'inflammation, des douleurs et une raideur aux articulations ainsi que des lésions articulaires irréversibles. Ces personnes vivent souvent avec des comorbidités, notamment la dépression, l'anxiété, le diabète, les maladies cardiovasculaires et métaboliques, ce qui aggrave la stigmatisation et la discrimination. Ces affections sont de plus en plus connues sous le nom de « maladie psoriasique », en reconnaissance de l'impact de ces affections sur le corps entier.

Les personnes atteintes de la maladie psoriasique rencontrent toute une série de difficultés qui entraînent de l'incapacité et qui les empêchent de participer pleinement à la vie sociale et économique, comme le marché du travail. Notre rapport et enquête, [Un travail d'accommodement](#), ont révélé que de nombreuses personnes atteintes de la maladie psoriasique s'inquiètent des conséquences de leur maladie sur leur capacité à conserver un emploi. La pandémie a fragilisé encore plus la sécurité financière, car une personne sur quatre a indiqué qu'elle s'inquiétait pour ses finances en raison de la pandémie de la COVID-19 et du maintien de son emploi ou du fonctionnement son entreprise.

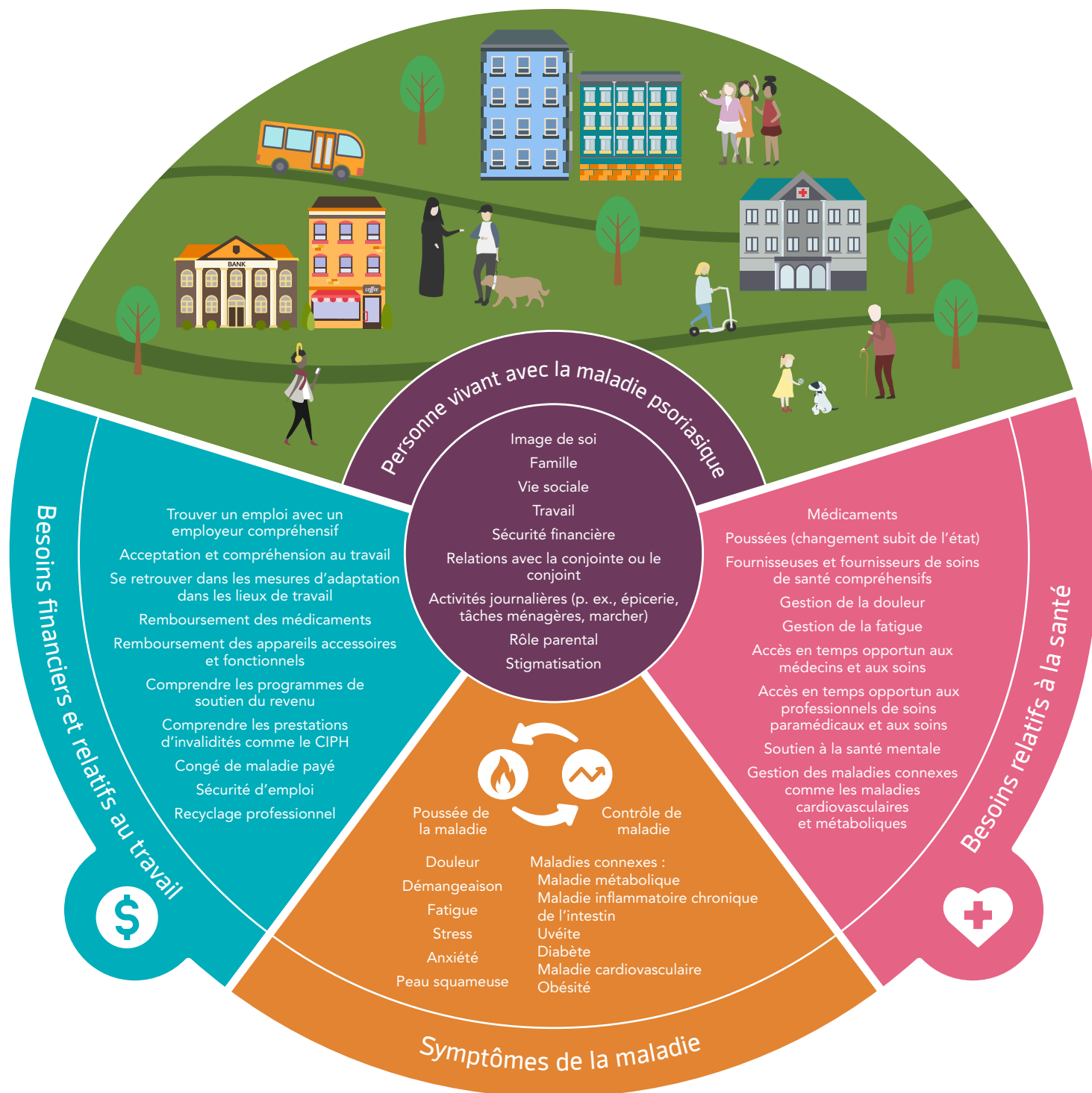
Pendant la pandémie de la COVID-19, le gouvernement fédéral a introduit des mesures de soutien du revenu pour les Canadiennes et les Canadiens dont l'emploi était affecté par les mesures de santé publique et les fermetures. La [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#) a fourni un soutien aux employées et employés ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs autonomes touchés par la COVID-19. La prestation a versé 2000 \$ pour une

période de 4 semaines. En revanche, la [prestation maximale](#) versée aux personnes admissibles aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) est de 1464,83 \$ par mois. De nombreuses personnes ont [considéré](#) (lien en anglais) cette décision comme une preuve supplémentaire du manque d'égard et de valeur accordée à la vie des personnes en situation d'invalidité, qui sont [plus exposées aux risques](#) de pauvreté et de difficultés d'accès aux nécessités de la vie.

« C'était tellement stressant quand je n'avais pas de travail et que je recevais des prestations d'invalidité, car l'avenir était si incertain. Je n'ai rien reçu pendant six mois et j'ai dû utiliser mes économies. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

Besoins des personnes vivant avec la maladie psoriasique





Principes

De nombreux principes importants régissent [la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées](#), notamment [traduction] « le respect de la dignité intrinsèque et de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, l'accessibilité et l'égalité des chances ». Au-delà de ces principes fondamentaux d'inclusion, nous avons identifié des principes supplémentaires pour orienter les changements de politiques et administratifs nécessaires pour soutenir les personnes vivant avec la maladie psoriasique au Canada du point de vue des politiques de revenu et d'emploi :

- faire participer directement les personnes, ayant une expérience vécue de la maladie psoriasique et de l'incapacité, à la prise de décision;
- créer une expérience de service intégrée;
- utiliser une approche globale de politiques et administrative au niveau gouvernemental;
- créer et favoriser les relations et les partenariats;
- agir avec transparence et imputabilité;
- reconnaître les besoins particuliers des personnes souffrant d'incapacité épisodique comme la maladie psoriasique.



Domaines essentiels

Une série de changements essentiels doivent être apportés aux politiques et à l'administration du soutien du revenu et de l'emploi pour assurer la sécurité financière des personnes atteintes de la maladie psoriasique et leur permettre de participer pleinement au marché du travail et dans leur lieu de travail. Ces changements essentiels sont décrits dans les sections suivantes.

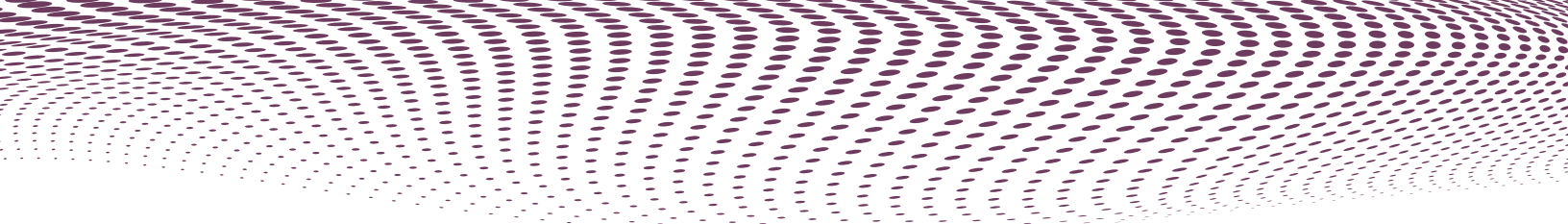
« Il semblait que je devais avoir une invalidité stable ou permanente pour demander des prestations d'invalidité. Sachant que j'ai des poussées et d'éventuelles périodes de rémission, je n'étais pas certaine d'être admissible. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

1. Modifier les critères d'admissibilité aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPC) et au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) afin de reconnaître l'incapacité épisodique et de s'assurer qu'elle est définie de manière à tenir compte des défis, de la gravité et des répercussions de vivre avec le psoriasis

Les critères actuels pour les prestations d'invalidité du RPC et le CIPH font qu'il est difficile pour les personnes atteintes du psoriasis d'établir comment leurs restrictions et limitations sont liées aux critères d'admissibilité des programmes. Ces programmes ne reconnaissent qu'une invalidité permanente, et non une invalidité épisodique qui peut fluctuer et comprendre des périodes de santé suivies de périodes d'incapacité importantes.

Par exemple, pour avoir droit aux prestations d'invalidité RPC, il faut prouver que l'invalidité est **grave et prolongée**. L'invalidité est grave lorsqu'il s'agit d'une « incapacité mentale ou physique qui vous empêche régulièrement d'accomplir tout type de travail véritablement rémunérateur » et elle est prolongée lorsque « l'invalidité est d'une durée longue et indéfinie ». Cette définition est incompatible avec les périodes fluctuantes et intermittentes de l'invalidité épisodique où les personnes peuvent connaître des périodes de bien-être suivies de périodes d'invalidité grave.



L'établissement d'un lien entre les symptômes de la maladie psoriasique et les critères du CIPH, à savoir l'effet cumulatif des limitations considérables, présente des difficultés similaires. Bien que nous reconnaissons les récents changements apportés aux critères du CIPH, les personnes atteintes de psoriasis pourraient établir un lien entre les restrictions de la vision, de la marche, de l'alimentation, de l'habillement et des fonctions mentales nécessaires aux soins quotidiens, car ces limitations peuvent survenir avec la maladie psoriasique. Cependant, les symptômes fluctuent en fonction de la nature épisodique de la maladie et les personnes estiment que leur incapacité n'est pas assez grave pour satisfaire aux critères actuels du CIPH et elles ne font pas de demande au programme. Souvent, les fournisseuses et fournisseurs de soins de santé renforcent ces sentiments et indiquent que ces personnes ne sont pas admissibles aux programmes de prestations d'invalidité du RPC et du CIPH. Pour améliorer l'accès au CIPH, nous recommandons que les expériences et les besoins des personnes vivant avec l'arthrite psoriasique et d'autres invalidités épisodiques soient au centre de tout changement de politique et d'administration, en utilisant une approche de conception centrée sur l'humain (lien en anglais) ou de réflexion conceptuelle.

« Chaque fois que la maladie psoriasique s'aggrave pour moi, je pense à faire des recherches de programmes de soutien financier. Je retourne chercher l'information et quand je regarde les critères, cela ne semble pas correspondre à ma situation. Les critères donnent l'impression qu'il faut que la vie soit en danger pour être admissible. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

L'objectif de ces changements est d'assurer la sécurité financière des personnes atteintes de la maladie psoriasique. Nous nous attendons donc à voir les principaux résultats ou les indicateurs de réussite suivants :

- une augmentation de l'accès à ces programmes d'invalidité;
- une augmentation des économies financières;
- une augmentation du revenu/des gains

2. Fournir des prestations d'invalidité minimales qui reflètent le coût de la vie et qui tient compte du coût des médicaments sur ordonnance

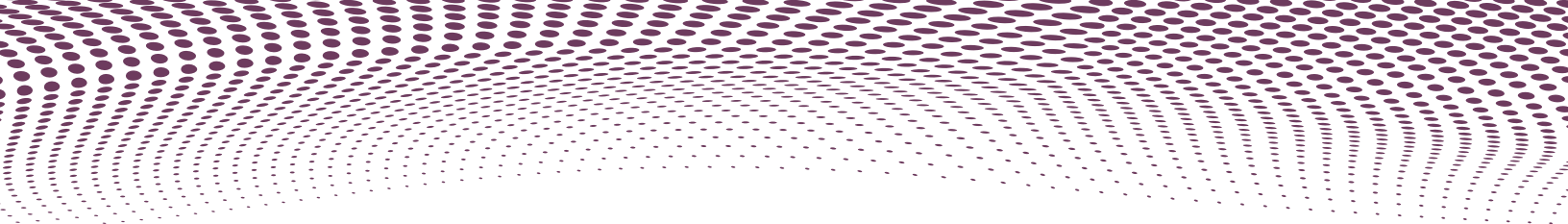
De nouvelles prestations d'invalidité peuvent fournir un soutien financier direct au lieu de la série actuelle de déductions et de crédits d'impôt spécialisés, dont les [évidences](#) (lien en anglais) indiquent qu'ils sont moins avantageux pour les personnes à faible revenu. Il est impératif que des prestations d'invalidité minimales ne soient pas récupérées par les programmes provinciaux ou territoriaux de soutien aux personnes handicapées afin d'assurer la sécurité et la stabilité financières des prestataires. Toute intégration aux programmes provinciaux ou territoriaux doit faire en sorte que les personnes reçoivent plus de soutien financier plutôt que moins.

Les prestations actuelles du RPC doivent être augmentées, car elles ne sont pas suffisantes pour couvrir le coût de la vie des personnes atteintes de la maladie psoriasique. Les prestations mensuelles maximales actuelles sont d'environ 1 500 \$/mois ou 18 000 \$/an. Le seuil de pauvreté officiel du Canada (tel qu'établi par la [mesure du panier de consommation](#)) se situe à environ 40 000 \$ et représente le revenu de base nécessaire pour payer la nourriture, les soins de santé, le logement, le transport et d'autres coûts. Les prestations doivent être ajustées pour refléter le coût de la vie dans les centres urbains et tenir compte des coûts supplémentaires comme les appareils et accessoires fonctionnels, l'équipement médical, les médicaments d'ordonnance et les coûts associés à la demande aux programmes pour personnes handicapées (p. ex., les honoraires des médecins).

« Lorsque j'essayais de trouver un plan de traitement qui me convenait, personne ne m'a demandé si j'avais une bonne assurance-médicaments. À un moment donné, j'ai reçu une facture de 35 000 dollars. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

Une nouvelle *Loi canadienne sur l'assurance-médicaments*, promise par le gouvernement fédéral, doit répondre spécifiquement aux besoins des personnes atteintes de la maladie psoriasique et rembourser directement le coût des médicaments. Une caractéristique cruciale de la conception d'une liste nationale des médicaments pour les personnes atteintes de psoriasis est qu'elle offre une gamme d'options de traitement, car ces personnes essaient souvent de nombreux médicaments avant de trouver des médicaments qui contrôlent leur maladie. Il est prouvé ([Iragorri, 2018](#), [Beroukhim, 2016](#), [Reich, 2020](#) - liens en anglais) que les médicaments maintiennent les personnes atteintes de la maladie psoriasique dans la population active. Les médicaments peuvent ne plus être efficaces après un certain temps, ou la personne peut ne plus tolérer un médicament ou une formulation et devoir changer de traitement. Les personnes vivent souvent avec la crainte que leurs options s'épuisent, ce qui rend la situation difficile et émotionnelle. Il peut s'écouler des années — parfois plus de 10 ans — avant qu'une personne ait le sentiment que sa maladie psoriasique s'est [stabilisée](#) (lien en anglais).



L'objectif de ces changements est d'assurer la sécurité financière des personnes atteintes de la maladie psoriasique. Nous nous attendons donc à voir les résultats clés ou les indicateurs de réussite suivants :

- une augmentation du revenu/des gains;
- une augmentation des économies financières;
- une réduction des niveaux de pauvreté des personnes atteintes de la maladie psoriasique;
- des coûts minimes ou nuls à déboursier pour les médicaments sur ordonnance et autres coûts liés à l'incapacité.

3. Établir des normes nationales pour les congés de maladie et la protection de l'emploi

La maladie psoriasique est épisodique par nature et se caractérise par des périodes de bien-être suivies de poussées intermittentes ou épisodiques lorsque les symptômes de la maladie augmentent. Pendant les poussées, le soutien des fournisseuses et fournisseurs de soins de santé est souvent nécessaire pour ajuster les plans de traitement et les interventions médicales. Cela signifie que les personnes atteintes de psoriasis peuvent avoir besoin d'un certain temps pour stabiliser leur état de santé et qu'elles peuvent souvent retourner au travail, avec des aménagements au lieu de travail, une fois leur état de santé stabilisé.

Les mesures de soutien à l'emploi, comme les congés de maladie payés, sont bénéfiques pour les personnes atteintes de la maladie psoriasique, car elles leur donnent le temps et le soutien nécessaires pour faire face à leur état de santé. Bien que nous reconnaissons que des améliorations ont été apportées au *Code canadien du travail* afin d'accorder trois jours de congé de maladie et jusqu'à dix jours de congé de maladie par an, chaque province a ses propres normes du travail

et les dispositions relatives aux congés de maladie sont souvent inférieures à celles prévues par le *Code canadien du travail*. Nous recommandons qu'un cadre national du travail et des accords de financement soient mis en place pour garantir une norme minimale de congé de maladie payé dans tout le Canada, y compris la protection de l'emploi pendant les périodes de maladie de courte durée.

« J'ai travaillé une semaine, mais le lundi suivant, je pouvais à peine marcher. Je me sentais mal d'appeler pour dire que j'étais malade, mais j'avais utilisé tous mes congés maladie. Quand j'ai appelé au travail, j'ai eu ce message sec qui disait : "si vous n'êtes pas assez bien d'ici lundi, nous devons vous mettre en invalidité de courte durée".

Personne vivant avec la maladie psoriasique

L'objectif de ces changements est d'offrir la sécurité de l'emploi aux personnes atteintes de la maladie psoriasique, et nous nous attendons donc à voir les résultats clés ou les indicateurs de réussite suivants :

- une augmentation des taux d'emploi;
- plus de confiance et de capacité à gérer les transitions entre les périodes de santé et d'incapacité.

4. Créer un processus de demande unique et simplifié pour le soutien du revenu et les autres programmes de soutien aux personnes en situation d'incapacité

Il existe une grande variété de programmes destinés aux personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité, mais il peut être difficile de s'y retrouver et de faire une demande (lien en anglais) à ces programmes. De nombreuses personnes doivent se renseigner sur ces programmes, réfléchir à leur situation personnelle et déterminer s'il est avantageux de faire une demande à chacun de ces programmes. De nombreuses personnes atteintes de la maladie psoriasique et en situation d'incapacité ne connaissent pas ces programmes et manquent de soutien pour s'y retrouver une fois qu'elles les connaissent.

« J'ai trouvé difficile de savoir à quoi j'étais admissible et ce à quoi je ne l'étais. Je me sentais dépassée — où est-ce que je me situe? À quoi ai-je droit? »

Personne vivant avec la maladie

Nous demandons au gouvernement fédéral de simplifier et d'intégrer les processus de demande de prestations d'invalidité du RPC et de CIPH en utilisant les principes de conception universelle et axée sur la personne (lien en anglais). Les changements récents se concentrent exclusivement sur l'amélioration du processus de candidature pour les professionnels de la santé, et non pour la personne handicapée. Une fois mis au point, d'autres programmes pourront être ajoutés au processus de demande, comme les programmes provinciaux de soutien du revenu et d'autres programmes d'invalidité.

« Je n'ai rien trouvé sur les programmes qui me sont accessibles et je suis plutôt douée pour la recherche. Il faut beaucoup de temps pour gérer cette maladie, comme les allers-retours aux rendez-vous de photothérapie, ce qui représente deux heures de route. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

L'objectif de ces changements est d'assurer la sécurité financière des personnes atteintes de la maladie psoriasique. Nous nous attendons donc à voir les résultats clés ou les indicateurs de réussite suivants :

- une augmentation des connaissances relatives aux programmes liés à l'incapacité;
- la satisfaction de la demanderesse ou du demandeur à l'égard du processus de demande;
- une augmentation des demandes et des personnes bénéficiant des programmes de prestations d'invalidité du RPC et du CIPH.

5. Fournir un soutien précoce et direct pour maintenir au travail les personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité

L'approche actuelle de la politique de soutien du revenu et de l'emploi au Canada répond principalement aux situations où l'incapacité de travailler est importante et permanente. Une fois que l'invalidité est acquise, les personnes s'inquiètent de perdre le montant minimum de sécurité financière offert par le programme, notamment en raison d'un processus de demande onéreux et long pour les prestations d'invalidité du RPC et d'autres programmes. Nous proposons de changer le paradigme pour mettre l'accent sur le soutien et l'intervention précoces afin de maintenir au travail les personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité. Les [données](#) (lien en anglais) actuelles suggèrent que « les résultats positifs en matière d'emploi à long terme sont encore plus improbables pour les prestataires qui commencent à recevoir des prestations d'invalidité ». Une nouvelle prestation d'invalidité peut contribuer à la réduction de la pauvreté; cependant, un meilleur soutien est nécessaire pour maintenir les personnes au travail, par exemple :

- augmenter [la quantité de travail et de gains autorisés](#) durant la période où des versements de prestation d'invalidité du RPC sont faits pour permettre un retour partiel ou complet au travail;
- créer un site Web passerelle pour les personnes atteintes d'incapacité qui fournit des informations sur les programmes de soutien du revenu, le CIPH et d'autres programmes visant l'incapacité;
- mettre en relation les personnes atteintes de psoriasis avec des spécialistes de soutien à l'emploi qui jouent le rôle de connecteur entre la personne qui demande un emploi, la personne aidante (le cas échéant) et l'employeur,

les organisations à but non lucratif et les autres services d'aide afin de fournir un soutien individualisé et de rassembler les ressources nécessaires au retour au travail;

- développer un centre d'expertise pour que les personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'une incapacité puissent accéder directement à des conseils indépendants en matière de ressources humaines pour s'orienter dans les accommodements du lieu de travail;
- fournir un financement aux organisations à but non lucratif pour éduquer et orienter les employeurs afin de supprimer les préjugés implicites et explicites dans le but d'améliorer les opportunités d'emploi et les conditions de travail des personnes atteintes de la maladie psoriasique.

« Il est très difficile de s'y retrouver quand on ne peut plus faire son travail. J'ai appris que c'était normal de faire le deuil de mon travail. C'est normal d'être en deuil. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

L'objectif de ces changements est de fournir un soutien à l'emploi aux personnes atteintes de la maladie psoriasique. Nous nous attendons donc à voir les résultats clés ou indicateurs de réussite suivants :

- une augmentation des taux d'emploi et de la participation à la vie active;
- la satisfaction, la confiance et le soutien pour trouver et conserver un emploi;
- une augmentation de la satisfaction professionnelle des personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'autres incapacités.

6. Fournir un soutien direct aux entreprises pour appuyer leurs efforts de recrutement et de maintien en poste des personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité

Il existe plusieurs ressources excellentes pour aider les entreprises et les employeurs à recruter et à garder en poste les personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité, comme [les outils d'adaptation](#), [Un travail d'accommodement](#), [l'Association canadienne de soutien à l'emploi](#) et [Optez pour le Talent](#). Cependant, il peut être difficile pour les employeurs de trouver ces informations lorsqu'ils en ont besoin et les actions suivantes sont recommandées :

- créer un site Web de passerelle relative à l'incapacité à l'intention des employeurs, qui regroupe les ressources de diverses organisations à but non lucratif et agences de soutien à l'emploi;
- développer un centre d'expertise pour que les employeurs puissent accéder directement à des conseils indépendants en matière de ressources humaines afin de soutenir le recrutement et le maintien en poste des personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité;
- affiner les programmes de subventions existants, comme le [Fonds pour l'accessibilité \(FA\)](#), afin que les employeurs puissent plus facilement demander du financement qui améliore l'accessibilité et s'attaquent aux obstacles systémiques à l'emploi.

« J'ai appris par un collègue que j'étais définitivement remplacé à mon poste (je suis en invalidité de courte durée). J'aurais vraiment aimé l'entendre directement de mon patron. Il n'y a plus de poste pour moi maintenant. »

Personne vivant avec la maladie psoriasique

L'objectif de ces changements est de fournir un soutien accru aux employeurs et aux entreprises. Nous nous attendons donc à voir les résultats clés ou les indicateurs de réussite suivants :

- une augmentation de l'embauche de personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité;
- une augmentation du taux de rétention des personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité;
- la satisfaction des employeurs quant à l'accès au soutien à l'emploi.



7. Établir des relations et une capacité de communication pour réparer la méfiance à l'égard des systèmes de soutien du revenu

La pandémie de la COVID-19 a donné à de nombreuses personnes vivant avec un handicap le sentiment d'avoir été laissées pour compte (lien en anglais). Ce sentiment s'appuie sur la méfiance (lien en anglais) existante envers les programmes fédéraux et provinciaux de soutien du revenu et sur l'impact négatif de la cessation rétroactive des prestations. Pour que tout changement de politique soit couronné de succès, il est essentiel de rétablir les relations avec les communautés de personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité en reconnaissant les sentiments existants, en écoutant et en travaillant activement pour maintenir ces relations à court et à long terme.

8. Processus transparents et imputabilité envers les personnes atteintes de la maladie psoriasique et d'incapacité

À l'heure actuelle, la façon dont les demandes de prestations du RPC et le CIPH sont examinées et dont les programmes sont gérés manque de clarté. Il est crucial d'établir des mécanismes de gouvernance par un organisme central et indépendant pour suivre les progrès réalisés relativement aux résultats notés tout au long de ce livre blanc. Des réunions et des activités de communications régulières devraient être entreprises avec les groupes de personnes atteintes d'incapacité, y compris le Réseau canadien du psoriasis et l'Association canadienne des patients atteints de psoriasis, afin de faire participer les personnes en situation d'incapacité au processus décisionnel et au fonctionnement quotidien des programmes fédéraux d'invalidité.

À propos du Réseau canadien du psoriasis (RCP)

Le RCP est un organisme national sans but lucratif dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de psoriasis et d'arthrite psoriasique. Nous y parvenons en partie en fournissant des informations à jour sur la recherche et les options de traitement ainsi qu'en travaillant avec d'autres pour sensibiliser à la complexité de ces maladies et défendre les intérêts.

www.reseaucanadiendupsoriasis.com

À propos de l'Association canadienne des patients atteints de psoriasis (ACPP)

L'ACPP est un organisme national sans but lucratif qui a été créé pour mieux répondre aux besoins des personnes atteintes de psoriasis et d'arthrite psoriasique au Canada. Nous sensibilisons les gens au fardeau de la maladie psoriasique, offrons de l'éducation, soutenons la recherche sur la maladie psoriasique et défendons les intérêts de notre communauté.

<https://www.canadianpsoriasis.ca/fr/>

À propos de Unmasking Psoriasis

Basé en Saskatchewan, Unmasking Psoriasis est un groupe de sensibilisation qui cherche à éduquer les employeuses et employeurs ainsi que le grand public. Nous soutenons les personnes atteintes de psoriasis en les éduquant et en changeant notre manière de voir le psoriasis.

www.unmaskingpsoriasis.org